



Commune de Vuisternens-devant-Romont

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 1^{er} décembre 2025 Salle communale, La Joux, 20h00

Présidence :	M. Jacques Dumas, Syndic
Citoyennes et citoyens actifs :	1'741 convoqués par voie de « tout-ménage »
Citoyennes et citoyens présents :	119 (6.84 %) y compris les membres du Conseil communal
Personnes externes :	10
Scrutateurs nommés :	M. Robert Delabays pour les 1 ^{ère} et 2 ^{ème} rangées ainsi que la table du Conseil communal Mme Nicole Richard pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} rangées M. Yves Pittet pour les 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} rangées
Citoyennes et citoyens excusés :	Dr Brigitte Butty M. Philippe Chassot M. Roland Dumas Mme Jocelyne Dupraz Mme et M. Mélanie et Jean-Marc Felden Mme et M. Emer et Bernard Heck Mme et M. Julie et Eric Monney M. Thierry Vuagniaux
Ordre du jour :	Selon convocation du 14 novembre 2025

M. le Syndic Jacques Dumas débute l'assemblée. Le Conseil communal adresse ses salutations et se fait un plaisir de mériter la présence des citoyennes et citoyens présents. Il salue particulièrement tous les jeunes ayant obtenu leur majorité et les nouveaux citoyens arrivés dans la commune et leur souhaite la bienvenue en qualité de citoyennes et citoyens actifs.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic présente ses excuses pour l'envoi tardif du bulletin communal, en raison du délai d'impression et d'envoi. Il précise que toutes les informations étaient toutefois disponibles sur le site internet dans les temps.

M. le Syndic salue les représentants de La Liberté et de La Gruyère ainsi que les architectes du bureau Rmored SA et les représentants de RWB Groupe SA et Jaquet Helfer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que le compte-rendu des délibérations soit le plus fidèle possible, l'assemblée est enregistrée.

Cette assemblée a été convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et en préambule, M. le Syndic demande si les citoyennes et citoyens ont des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2025 est officiellement ouverte, il est 20h 04.

M. le Syndic demande aux personnes qui désirent intervenir d'attendre qu'un micro leur soit apporté et de se présenter par leur nom et prénom.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2025

1.1 Approbation

Le procès-verbal était à disposition à l'administration communale et sur le site internet de la commune pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu. Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal à main levée.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction du document.

2. Planification financière 2026-2030

La parole est donnée à Mme Joëlle Beaud, conseillère communale en charge des finances. Etablir la planification financière est un exercice compliqué. Il s'agit d'un élément de conduite qui peut changer du jour au lendemain, selon les informations à l'interne ou selon les décisions de district.

La planification financière de fonctionnement est présentée par un graphique indiquant des charges propres linéaires et des charges liées adaptées en fonction des planifications reçues par les associations de district. Les produits ont été augmentés de 2.5% de manière linéaire et tenant compte des augmentations suivantes :

- Budget 2026 : coefficient d'impôt à 92%
- Budget 2027 : taux de la contribution immobilière à 2‰
- Budgets 2028 et 2029 : coefficient d'impôt à 95%
- Budget 2030 : coefficient d'impôt à 100%
- Budget 2031 : coefficient d'impôt à 105% et taux de la contribution immobilière à 2.5‰

Mme Beaud rappelle que le capital propre au 31 décembre 2024 s'élevait à CHF 5'379'000.-. Si la projection présentée est réalisée, le capital propre sera de CHF 30'000.- en 2031.

La planification financière des investissements est également présentée. Sont pris en compte les investissements connus et validés par le Conseil communal lors de la dernière séance des budgets. Des travaux de réfection de routes sont à prévoir bien que les délais de mise en œuvre soient passablement longs. Le montant total connu relatif aux investissements à 2031 est de CHF. 7'702'000.-.

L'établissement de cette planification financière a permis au Conseil communal d'avancer dans son raisonnement, notamment dans la réflexion de l'augmentation du coefficient d'impôt.

- M. Jérôme Biffrare fait part de quelques remarques. En tant que membre de la commission financière, il remercie le Conseil communal pour les modifications apportées à la planification financière soumise en assemblée, qui est différente de celle présentée à la commission financière précédemment. Cette version va dans le sens des recommandations faites.
En tant que citoyen, il constate que le Conseil communal a ouvert les yeux ou pris conscience de la problématique des finances bien que cela aurait été souhaitable plus rapidement. En tant que contribuable, il est content que les ajustements soient progressifs malgré qu'ils soient tardifs. A part le projet scolaire, il relève que la commune n'investit rien. Durant cette législature, seulement 4km de route ont été entretenus, il en reste 46, après déduction de la reprise de la route de Villariaz par le Canton. Depuis la construction du centre scolaire, il constate que les routes restent le parent pauvre de la commune, il constate que ça continue et qu'il n'y a pas que ce dicastère. La planification financière va dans le bon sens mais reste pessimiste.
-

3. Budgets 2026

3.1 Information générale sur le budget de résultats

La parole est donnée à Mme Joëlle Beaud pour une présentation très succincte.

Le budget de l'année 2026 a été préparé en prenant en considération les comptes 2023 et 2024, ainsi que l'état des comptes 2025 au 30 juin avec extrapolation au 31 décembre 2025. L'élaboration du budget 2026 a été particulièrement compliquée. En effet, les incidences liées au PAFE (Plan d'assainissement des Finances de l'Etat), se font ressentir, notamment avec de nouvelles charges cantonales pour un montant d'environ CHF 200'000.-. Le référendum déposé en date du 20 octobre dernier auprès de la Chancellerie laisse encore plus d'incertitudes pour les communes et les associations. Le Conseil d'Etat débutera l'année 2026 sans budget et devra s'en tenir aux dépenses dites urgentes. Il a écrit en date du 28 octobre dernier un courrier relatif à ce référendum, indiquant une mise en œuvre éventuelle du PAFE dans le second semestre 2026, selon les résultats de la votation, ou au 1^{er} janvier 2027.

Tenant compte des éléments ci-dessus, le conseil communal présente un budget 2026 déficitaire de CHF 853'460.-, y compris le prélèvement de CHF 644'830.- de la réserve de revalorisation.

Les différentes associations du district ont entendu les messages des représentants des communes lors des dernières assemblée, et les budgets de fonctionnement et d'investissement pour 2026 ont été revus à plusieurs reprises, afin de correspondre au mieux à la réalité et en finalité, ils sont quasiment identiques à l'année précédente.

Concernant les charges propres du ménage communal, aucun changement majeur n'est constaté par rapport aux quatre dernières années. Le Conseil communal a étudié ce qui était prioritaire et nécessaire, afin de garantir le bon fonctionnement de la commune. Les produits et les charges sont estimés au plus juste depuis plusieurs années.

Lors des deux séances des budgets, le Conseil communal a longuement discuté et débattu sur les différentes possibilités d'augmenter les entrées financières. Garder le statu quo a été envisagé, mais tenant compte de la planification financière des cinq prochaines années, le projet d'agrandissement de la halle de gym et les budgets de fonctionnement déficitaires des dernières années, le capital propre aurait subi une fonte plus que rapide. C'est pourquoi le Conseil communal propose à l'assemblée un coefficient d'impôt à 92%, soit une augmentation de 3.6 points par rapport au taux actuel.

Le budget 2026 prévoit des charges pour un montant de CHF 13'116'850.- et des produits de CHF 12'263'390.-. Cela représente un excédent de charges de CHF 853'460.-, avec apport de la réserve de revalorisation de CHF 644'830.-. Ce résultat tient compte d'un coefficient d'impôt à 92 %. Le budget présenté ce soir est plus bas de CHF 28'000.- en comparaison à celui de l'année dernière.

3.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 88.4% à 92% de l'impôt cantonal de base

Mme Joëlle Beaud présente un graphique de l'évolution des charges communales, des charges liées et des produits entre 2021 et 2026. Elle rappelle que le district de la Glâne a beaucoup investi ces dernières années notamment pour Epicentre, le home de Siviriez et la rénovation du COG. Ces investissements impliquent des arrivées de charges simultanées.

Des budgets déficitaires sont présentés depuis 2022 bien que les comptes 2022 et 2023 étaient bénéficiaires. Les comptes 2024 étaient déficitaires de CHF 200'000.- alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 1'500'000.-. Il est délicat de trouver un taux entre un budget prévu et un résultat final. Les charges propres sont stables et au plus juste depuis plusieurs années mais les charges liées ne font qu'augmenter. L'augmentation du taux permettra une rentrée fiscale supplémentaire estimée à

CHF 200'000.- selon les statistiques fiscales cantonales au 30 juin 2023. Cet ajustement permet d'atténuer dans le temps la diminution du capital propre.

Mme Beaud explique ensuite le choix d'un coefficient à 92%. Le Conseil communal estime que cette augmentation est modérée pour les citoyens et son but est d'augmenter par palier le coefficient et/ou la contribution immobilière.

Aucune question n'est posée.

3.2.1 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole au président de la commission financière M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport établi le 27 novembre dernier.

Le Conseil communal a présenté, lors de sa séance du 12 novembre 2025, une proposition visant à modifier le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Cette modification prévoit une augmentation du coefficient de 88.4 % à 92 % de l'impôt cantonal de base.

La Commission financière s'est réunie le 24 novembre 2025 pour examiner cette proposition. Elle salue l'initiative du Conseil communal, qu'elle considère comme indispensable pour répondre aux besoins financiers de la commune. Elle rappelle que la fixation du coefficient fiscal doit être effectuée en fonction des besoins financiers de la commune (art. 64 al.1 LFCo) et de manière à assurer l'équilibre financier (art. 20 al.2 LFCo). Elle constate toutefois que l'augmentation proposée de 3.6 points est insuffisante pour atteindre un équilibre budgétaire.

Toutefois, la Commission financière donne un préavis favorable à la modification du coefficient fiscal de 88.4 % à 92 % sur le revenu et la fortune des personnes physiques et recommande à l'assemblée communale d'accepter cette proposition.

3.2.2 Approbation

Vote : L'assemblée accepte la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 88.4% à 92% de l'impôt cantonal de base par 79 oui, 13 non et 27 abstentions.

3.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 88.4% à 92% de l'impôt cantonal de base

Mme Joëlle Beaud explique les raisons de modifier ce coefficient. Il se fait systématiquement en même temps pour les personnes physiques et morales. Tenant compte du montant provenant des personnes morales, l'augmentation prévue selon les statistiques n'est pas significative. L'impôt est très volatil en fonction des résultats.

3.3.1 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport établi le 27 novembre dernier.

Lors de la séance du 12 novembre 2025, le Conseil communal a soumis à la Commission financière la proposition de modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, passant de 88.4 % à 92 % de l'impôt cantonal de base.

La Commission financière s'est réunie le 24 novembre pour examiner cette proposition. Conformément à l'art. 20 de la loi sur les finances communales, les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de

manière à assurer l'équilibre financier. La Commission financière estime que cette augmentation est nécessaire mais qu'elle demeure nettement insuffisante au regard de la situation financière.

Malgré cette réserve, elle donne un préavis favorable à l'augmentation du coefficient fiscal sur le bénéfice et le capital des personnes morales à 92 %, et recommande à l'assemblée communale de l'accepter.

3.3.2 Approbation

Vote : L'assemblée accepte la modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 88.4% à 92% de l'impôt cantonal de base par 92 oui, 1 non et 26 abstentions.

3.4 Présentation du budget de résultats

Mme Joëlle Beaud poursuit avec la présentation des budgets de résultats de manière détaillée. Elle débute avec la présentation de plusieurs graphiques représentant un comparatif entre le budget 2025 et le budget 2026 ainsi qu'une répartition des charges selon les différents chapitres.

0 Administration (9%)

Augmentation de CHF 80'000.- qui s'explique notamment en raison :

- des futures élections communales et cantonales 2026 et de l'achat d'un appareil pour scanner les bulletins de vote
- d'un montant alloué pour la sortie de fin de législature du Conseil communal et un autre montant pour celle de la commission financière
- d'un montant attribué aux conseillers par année de mandat, selon le code des convenances
- d'une visite du Palais fédéral par le Conseil communal et le personnel communal
- de la réfection du sol de la salle communale de La Joux
- de frais liés au renouvellement des parchets communaux, selon estimation de la précédente attribution

1 Ordre et sécurité publics / défense (2%)

Augmentation de CHF 7'000.- qui correspond principalement à la part communale en faveur du service des curatelles.

2 Formation (33%)

Augmentation de CHF 67'670.- qui tient compte :

- d'un montant pour une formation du personnel de conciergerie
- de l'engagement d'une nouvelle personne en prévision du départ à la retraite de Mme Véréna Papaux ainsi que d'une personne pour l'AES-Vacances
- d'une hausse des prix par menu annoncée par le RSG pour la rentrée 2026-2027. Le repas coûtera CHF 2.50 de plus (hausse de CHF 4.- initialement annoncée mais négociée à la baisse). Il y a également toujours plus d'enfants inscrits.
- d'une augmentation du traitement des surveillants de bus en raison de la modification des horaires de bus.

3 Culture sport et loisirs (2%)

Augmentation CHF 48'000.- qui s'explique par :

- l'adaptation du montant alloué aux sociétés en tenant compte du Giron des jeunes glânoises et de la Fête des Céciliennes.
- la prise en compte d'un montant de CHF 28'000.- pour une étude de la buvette du FC qui est propriété de la commune.

- les amortissements planifiés à la suite du remplacement de l'éclairage des terrains de sports et du crédit d'étude du projet scolaire voté en décembre 2024.
- la participation communale en faveur des aînés en prévision du Comptoir de la Glâne et du repas des aînés organisé lors du Giron des jeunesses glânoises. Le Conseil communal devra se déterminer sur le soutien apporté. Ce point s'inscrit dans la dynamique du Conseil communal et du district avec le développement du concept Senior+.

4 Charges et Santé (10%)

Augmentation de CHF 36'000.- qui correspond

- principalement aux charges liées en raison de l'amortissement du home de Siviriez.
- à un changement de prestataire en complément au RSG pour les livraisons de repas à domicile. En effet, le RSG a également annoncé une augmentation et de débiter une collaboration avec les tenanciers du Café de l'Union pour certains jours de livraison. Des frais sont prévus pour l'achat de vaisselle réutilisable.

5 Prévoyances sociales (26%)

Augmentation de CHF 340'000.- qui correspond à des charges liées au PAFE, précédemment prises en charge par le canton et à des prestations supplémentaires pour l'entente sociale.

6 Trafic et télécommunication (7%)

Diminution de CHF 77'600.- en raison :

- d'un montant revu selon les dépenses des années dernières pour l'entretien des routes et l'éclairage
- d'une diminution des coûts due à la reprise de la Route de Villariaz par le Canton et des frais aléatoires dépendant de la météo
- du nouveau système de vente de cartes journalières CFF qui contrairement à l'ancien système, garantit un produit en raison d'une commission de 5% sur chaque carte vendue.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire (10%)

Diminution de CHF 73'500.- qui s'explique par :

- un montant standard pour l'entretien du réseau d'eau potable
- des frais importants pour la révision du compacteur à ordures ménagères
- aucun entretien particulier prévu pour les ruisseaux
- des honoraires d'urbanistes afin de poursuivre la modification du RCU (règlement communal d'urbanisme)

8 Economie publique (0%)

Augmentation de CHF 3'000.- qui s'explique par :

- l'amortissement de CHF 1'800.- concernant la cabane des bûcherons aux Communs-Dessus, à La Joux
- l'augmentation de la participation à l'AGR pour la promotion économique.

9 Finances et impôts (1%)

Diminution de CHF 20'000.- qui correspond à :

- des intérêts plus bas pour des emprunts

Mme Joëlle Beaud demande à l'assemblée si elle a des questions :

- M. Daniel Dumas demande ce que veut dire « RCU », il s'agit du règlement communal d'urbanisme.
- Mme Christine Bussard demande quel était le bénéfice des derniers Girons de jeunesses. M. le Syndic répond que la réponse n'est pas du ressort du Conseil communal qui n'en a d'ailleurs pas connaissance. Mme Bussard relève que la Commune verse de l'argent aux organisateurs. M. le Syndic répond qu'un don est versé et que des prestations en nature sont fournies. Ce

type de don est pratiqué pour de nombreuses sociétés locales. M. Daniel Dumas ajoute que les sociétés organisatrices reversent une part aux diverses sociétés locales

- M. Frédéric Rey revient sur le fait que le Conseil communal a appris être propriétaire de la buvette du foot. Il demande si à l'avenir, il y aura des frais pour ce bâtiment. M. Gilles Audergon répond que la buvette est propriété de la Commune. Le montant prévu au budget permettra d'évaluer ce qui peut être proposé pour ce bâtiment. Tout projet sera présenté lors d'une prochaine assemblée.
- M. Michel Mory a toujours beaucoup de peine avec ces crédits d'étude demandés avant un crédit de construction et demande s'il n'y a pas une autre approche possible auprès d'entreprises. M. Gilles Audergon répond que l'étude permettra justement de soumettre une proposition pour ensuite envisager des travaux. Une collectivité publique ne peut pas simplement demander quelques offres comparatives comme un privé le ferait. Un cahier des charges doit être rempli et un dossier solide doit être soumis à l'assemblée. Il partage l'opinion de M. Mory mais une Commune ne peut y échapper.

3.5 Présentation du budget des investissements

3.5.1 Crédit de construction pour le projet d'infrastructures scolaires

La parole est donnée à M. Gilles Audergon pour la lecture du message du Conseil communal concernant le remplacement du système de production de chaleur (halle gym + école), l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment de la halle de gym et l'agrandissement de l'accueil extrascolaire (AES) et l'intégration de l'école maternelle.

En décembre 2021 l'assemblée communale, sur proposition du Conseil communal, a décidé de ne pas aller plus loin dans le projet de halle double « Le bois des lucioles ». À ce moment-là, le Conseil communal avait pris l'engagement de revenir avec un nouveau projet, plus ciblé, plus réaliste et mieux adapté aux besoins de la commune. Entre 2022 et 2023, le Conseil communal a travaillé pour clore ce dossier avec l'architecte lauréat ainsi qu'établir les besoins communaux dans ses tâches régaliennes.

En 2024, il a déterminé le meilleur chemin pour présenter un projet réaliste devant l'assemblée et il y a une année, les citoyens acceptaient un crédit d'étude de CHF 240'000.-. Durant cette année 2025, comme promis, le Conseil communal a œuvré pour réaliser un projet répondant aux besoins actuels et futurs de nos infrastructures scolaires et parascolaires.

À ce jour, sur les CHF 240'000.- de crédit, CHF 55'000.- ont été engagés à l'élaboration de l'avant-projet avec l'architecte RMOVED SA, M. Ralph Howald, ainsi que les bureaux d'ingénieurs RWB de la succursale de Broc pour le chauffage et Jaquet Helfer de Bulle, pour la technique du bâtiment. Le Conseil communal remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet ainsi que ces entreprises pour l'excellente collaboration et d'être représentées ce soir afin d'exposer les contours du projet et répondre aux éventuelles questions.

Après une étude de faisabilité réalisée par le bureau GDW Architectes SA de Romont, le Conseil communal s'est tourné vers ce bureau neuchâtelois. Cette démarche s'est faite sur invitation et selon les références dont notamment l'école du Cercle scolaire de Massonnens, Grangettes et Le Châtelard.

Un groupe de travail du Conseil communal composé de MM. Dumas, Rosat, Butty et Audergon, ainsi que les responsables de l'école primaire, maternelle et de l'AES et du responsable de l'édilité ont été mis à contribution. Ensemble, les intervenants ont pu établir le cahier des charges, apporter leurs remarques et améliorations pour aboutir à un avant-projet bien conçu. Le souci permanent de se concentrer sur les besoins essentiels a guidé tous les acteurs afin de rester dans la cible financière acceptable pour notre commune et ceci en respectant le devoir d'exemplarité des collectivités publiques.

Ce soir, le Conseil communal soumet à l'assemblée communale une demande de crédit de construction d'un montant de CHF 5'800'000.- tenant compte de la clause d'indexation selon l'IPC.

M. Audergon développe quatre volets stratégiques du projet :

1. Le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage eau-eau, pompe à chaleur avec sondes géothermiques. Après comparaison de quatre variantes, ce choix est un peu plus coûteux à l'installation, en revanche, il offre une meilleure longévité ainsi que de gros avantages en termes d'exploitation et de coûts d'entretien pour les 50 prochaines années. Il sera combiné avec l'installation de panneaux solaires en toiture.
2. L'isolation de l'enveloppe du bâtiment de la halle de gym. Elle ne concerne pas l'intérieur mais l'isolation des murs, de la toiture ainsi que des fenêtres qui n'ont pas été encore remplacées. Il est judicieux et nécessaire d'assainir l'enveloppe lors du remplacement de chauffage, d'une part pour économiser de l'énergie bien entendu, d'autre part pour le dimensionnement du producteur de chaleur.
3. L'agrandissement de l'AES est une nécessité. Le rapport du SEJ du 9 octobre 2025 relève que la capacité d'accueil doit être adaptée. La commune est au bénéfice d'une autorisation provisoire puisqu'elle a un projet d'agrandissement en cours. Le personnel actuel effectue un travail remarquable et s'adapte lors des pics d'affluences. Les enfants mangent parfois en deux places. Le fait de devoir remplacer toute la partie vitrée dans l'arrondi à l'entrée de la halle et la place insuffisante à cet endroit coïncide sur le point qu'il est judicieux de saisir l'opportunité de ces travaux pour agrandir le bâtiment. Agrandir oui mais ne pas trop étendre la surface d'emprise au sol pour conserver de l'espace extérieur, cela donne logiquement un premier étage en plus du rez. En offrant des locaux adaptés pour une capacité d'accueil jusqu'à 80 enfants à l'AES on libère la salle de classe qui se trouve dans l'école. Ceci permet de voir l'avenir sereinement en cas d'augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans notre commune. Les besoins de l'école primaire évoluent et ont également été pris en considération. Comme dans toutes les communes, des intervenants en milieu scolaire, des logopédistes, etc. ont besoin de salles pour des entretiens, du travail individuel ou par petits groupes. C'est la raison pour laquelle une salle de classe aux dimensions homologuées qui sera divisible en deux a été intégrée au programme de l'agrandissement.
4. Avoir une école maternelle fait sens pour notre commune. Envisager des travaux d'une telle ampleur sur le site de l'école et ne pas la regrouper serait une erreur. La loi oblige les salles de classes des maternelles à être au rez, ce qui a été inclus dans le projet. L'avenir du bâtiment de l'école de Villariaz n'est à ce stade pas encore défini. Le bâtiment situé sur une parcelle de 1240 m² en zone village est classé catégorie B. La vente, la location telle quelle ou la transformation, toutes les options seront analysées. Le projet ne tenant pas compte d'un apport financier extraordinaire de ce bien, il n'est pas nécessaire de se prononcer ce soir sur cet élément.

Au niveau des coûts de fonctionnement, il y aura certes un peu plus de volume à chauffer et de surface à nettoyer. Cependant nous estimons que ces frais seront largement compensés par les environs 28'000 litres de mazout économisés ainsi que les frais d'entretien de la chaudière et de ramonage qui disparaîtront.

En ce qui concerne l'échéancier, si le crédit de construction est accepté ce soir, et dans les grandes lignes, l'établissement des plans d'exécution et les démarches administratives et contractuelles seraient faites en 2026 et nous espérons concrétiser ce beau projet durant l'année 2027 et début 2028. L'idée est de travailler en entreprise totale, le plus possible avec les entreprises qualifiées de notre région en respectant les contraintes liées à la loi sur les marchés publics.

Avant de donner la parole à notre architecte qui présentera l'avant-projet et pour conclure ce message, le Conseil communal à l'unanimité de ses membres, estime qu'il faut planifier le remplacement du chauffage qui arrive à 35 ans et qui chauffe l'école depuis 20 ans alors qu'il avait été installé initialement que pour la halle de gym. Juste remplacer la chaudière sans rien isoler n'est pas logique ni efficient. Isoler et remplacer le chauffage engendrerait également de grands frais estimés à 1.9 million et nous laisserait avec un AES trop étroit, etc... Ce projet a été dimensionné pour trouver le point d'équilibre entre les besoins prioritaires et l'investissement financier qu'il représente pour notre commune. Nous jugeons cet investissement de 5,8 millions nécessaire et supportable. M. Audergon annonce que l'amortissement de ce crédit selon MCH2 se fera pour la majorité sur 33 ans soit 3,33 % par année.

Des subventions pour le remplacement du chauffage et l'assainissement énergétique des bâtiments ainsi que d'autres aides disponibles seront évidemment demandées mais à ce stade il n'est pas possible d'articuler un montant. Ces subventions ne figurent d'ailleurs jamais dans les demandes de crédit.

Dans le contexte financier pas très joyeux, le Conseil communal prend garde à chaque franc dépensé. Cela étant, il faut garder la tête froide. Faire le choix de ne pas investir pour continuer à dépenser des dizaines de milliers de francs chaque année en mazout ne nous dispensera pas de devoir remplacer le chauffage et faire des investissements urgents dans un futur pas si lointain. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal espère que l'assemblée fera bon accueil à ce projet et qu'elle acceptera cet investissement important.

M. Gilles Audergon remercie l'assemblée et passe la parole à Mme Lolie Chateau de Rmored SA pour la présentation du projet.

Mme Chateau présente brièvement la société Rmored SA, une agence d'architecture et de direction de travaux qui vient du terrain. Elle présente le projet à l'assemblée qui n'est pas une transformation spectaculaire mais une amélioration juste, utile, durable et respectueuse de l'identité du village. Le travail de l'entreprise s'est articulé autour d'un objectif clair : proposer une solution cohérente, durable, financièrement maîtrisée et adaptée aux besoins réels de la commune aujourd'hui et pour les décennies à venir.

Situation :

Un plan du bâtiment existant est présenté. La combinaison entre la halle, les vestiaires, les abris PC occupés par des sociétés et l'AES fonctionne mais présente plusieurs limites techniques et énergétiques. Dans cette perspective, la volonté principale du projet est de conserver le volume existant autant que possible. Ce qui est visé : une intervention minimale, maîtrisée, qui respecte l'identité du site et la lecture actuelle du bâtiment dans son environnement. L'objectif n'est pas de transformer, mais d'assainir et d'optimiser le bâtiment existant.

Programme :

Le projet s'articule autour de quatre entités fortes, qui constituent les piliers du fonctionnement : l'accueil extrascolaire, l'école primaire, l'école maternelle et la salle de gym. Ces quatre fonctions ont chacune leurs propres besoins, leurs propres horaires et leurs propres manières de fonctionner. Le tout doit cohabiter harmonieusement et se compléter dans l'usage des espaces.

Le travail collaboratif autour du cahier des charges a permis de recueillir beaucoup de remarques, d'intégrer les ajustements nécessaires et d'aboutir à un programme qui reflète fidèlement les besoins

réels du terrain. Le résultat est un programme précis, équilibré et cohérent, qui ne vise pas la surenchère ni le minimum, mais simplement ce qu'il faut pour permettre chaque entité d'assurer sa mission.

L'accueil extrascolaire a été dimensionné pour accueillir jusqu'à 80 enfants, avec une surface minimale de 264 m². Cette surface intègre notamment un espace cuisine, un coin devoir, un coin repas, ainsi que tous les espaces nécessaires au bon déroulement des activités quotidiennes. Pour l'école primaire, le projet prévoit l'ajout d'une classe supplémentaires, afin de répondre aux besoins pédagogiques actuels et futurs. L'école maternelle est conçue pour 12 enfants comprenant des locaux adaptés à leurs besoins spécifiques tout en fonctionnant indépendamment des autres entités. Quant à la salle de gym, sa surface reste inchangée. Un espace destiné aux spectateurs a été prévu pour accueillir occasionnellement un public aux activités sportives.

Intervention

L'objectif principal est de limiter au maximum l'impact sur le volume existant. Au sous-sol, les interventions concernent uniquement le local technique, l'arrivée de l'ascenseur, ainsi que la réorganisation des vestiaires. Au rez-de-chaussée, le volume de la salle de gym reste inchangé. Le serpentin de fenêtres sera démoli afin de libérer une surface perpendiculaire à la salle, qui pourra être pleinement exploitée par le programme. A l'étage, un niveau supplémentaire est prévu, en continuité avec le rez-de-chaussée, pour accueillir les espaces nouveaux.

Concernant la toiture de la salle de gym, elle est conçue à deux pans ajoutés. Cette solution permet de conserver la toiture existante pour l'aspect thermique, tout en assurant une étanchéité complète du bâtiment.

Plans

Les différents étages sont présentés. L'entrée principale est conservée telle qu'aujourd'hui, avec un grand hall d'accueil qui permet toujours l'accès à la cuisine et à la salle de gym. La cuisine et le hall pourront continuer à être utilisés pour les repas de l'accueil extrascolaire, comme c'est le cas actuellement. Du côté nord, se trouvent les locaux de l'école maternelle, conçus de plain-pied. Ils disposent de leur propre entrée, ce qui leur permet de fonctionner de manière totalement indépendante du reste du bâtiment, tout en restant intégrés dans le projet global.

A l'étage, il y a deux entités principales. Au nord, se situe l'accueil extrascolaire, qui comprend notamment un coin vestiaires, un coin devoirs ainsi qu'un coin repos, offrant tous les espaces nécessaires au bon déroulement des activités quotidiennes. Ensuite, il y a une salle de classe supplémentaire, accessible via un grand vestiaire mis à disposition des enfants. Elle permet d'offrir un espace pédagogique supplémentaire pour l'école primaire voisine et de répondre aux besoins d'accueil et de fonctionnement futurs. Le long de la salle de gym, un espace de rassemblement est prévu, qui permettra aux spectateurs d'observer les activités sportives lorsque nécessaire, tout en préservant la fonctionnalité principale de la salle.

Au sous-sol, les interventions sont minimales et ciblées. L'impact principal concerne la position de la cage d'escaliers et de l'ascenseur, qui permet un dessert optimal de ce niveau. Dans cette configuration, les vestiaires ont également été réorganisés pour améliorer leur fonctionnalité et le confort des utilisateurs. Quant à l'abri de protection civile, il reste inchangé, conservant toutes ses fonctions communales actuelles.

Références

Pour le traitement des façades et des volumes, le bureau a travaillé à partir de références locales afin de conserver une lecture cohérente avec l'environnement existant. Les fermes fribourgeoises alentours ont notamment servi de référence pour forger le caractère du bâtiment. Le projet s'organise ainsi autour de deux volumes principaux : une façade pignon souvent maçonnée et un corps

perpendiculaire en bois. L'objectif avec ceci est de respecter le patrimoine architectural local, tout en intégrant les besoins fonctionnels et le contemporain du projet.

Façades

Le projet combine l'utilisation du bois avec un corps crépi, reprenant les codes architecturaux des fermes fribourgeoises alentours. De grandes ouvertures permettent une luminosité optimale à l'intérieur des espaces. Certaines d'entre elles sont bardées de bois, ce qui crée des variations de lumière et des ambiances différentes selon les usages et les moments de la journée.

Aspect technique

Le projet prévoit le remplacement complet du système de production de chaleur. Actuellement, le bâtiment est chauffé au mazout. Le projet prévoit de passer à un chauffage par pompes à chaleur avec sondes géothermiques, une solution qui a été longuement étudiée et validée par nos ingénieurs.

Ce changement impact plusieurs aspect du projet dont l'implantation d'un champ de sondes géothermiques sur la partie nord herbée de la parcelle. Le champ comprendra 15 sondes de 250 mètres chacun, espacées de 10 mètres, soit environ 1200 m² au total. La production de chaleur est assurée par trois pompes à chaleur. Une PAC dédiée à l'eau chaude sanitaire et deux PAC dédiées à la production de chaleur pour le bâtiment. Au vu des mesures de sécurités actuelles, une superstructure sera réalisée pour accueillir les trois pompes. Ce concept permet de garantir une production de chaleur écologique mais également une autoconsommation maximale, en lien avec la production photovoltaïque prévue sur la toiture.

Evolution envisageable

Un aspect important du projet concerne son évolution dans les années futures. Comme cela a été discuté dans le cahier des charges, il est nécessaire d'anticiper une possible augmentation de la démographie et, par conséquent, du nombre d'enfants à accueillir. Le projet a donc été conçu pour permettre une extension verticale. La cage d'escaliers et l'ascenseur peuvent être prolongés et deux salles de classe supplémentaires peuvent être ajoutées au volume existant.

Construction

En ce qui concerne la construction, le projet distingue clairement les parties existantes et les nouveaux volumes. Les parties conservées du bâtiment seront isolées et revêtues d'un crépi, afin d'améliorer leur performance énergétique tout en préservant l'aspect existant. La nouvelle construction, quant à elle, sera réalisée en ossature bois, entièrement préfabriquées. Cette approche permet de réduire l'impact environnemental tout en restant cohérent avec le caractère général du bâtiment et le contexte local.

Illustration

Des illustrations sont projetées. Il est important de les prendre avec précaution, car elles représentent une interprétation du projet à ce stade. Le projet pourra encore évoluer légèrement au fil des différentes étapes à venir, notamment lors de l'étude détaillées et des validations techniques et administratives. Ces visuels permettent toutefois de se représenter globalement le volume et l'ambiance des espaces une fois les travaux réalisés.

Conclusion

Pour terminer, le calendrier des prochaines étapes est présenté. Un événement particulier de la vie locale marque déjà la planification du projet : la fête des musiques en mai 2028. L'objectif est que le bâtiment puisse accueillir une partie de cette manifestation une fois les travaux terminés. Le permis de construire sera déposé aux alentours de mars/avril 2026. Selon les délais usuels, l'obtention du permis peut varier entre 5 mois et 2 ans, 1 an a été pris en considération. A partir de là, la construction pourra débuter, pour que le projet soit concrétisé en 2028.

Mme Chateau termine sa présentation en remerciant chaleureusement l'assemblée, le Conseil communal et les partenaires du projet pour leur accueil et leur attention.

L'assemblée applaudit. La parole est donnée aux citoyens qui auraient des questions.

- M. Frédéric Rey demande si le remplacement du chauffage est effectivement prévu pour la halle et l'école, la réponse est oui. Il a une seconde question concernant les coûts. M. Audergon a indiqué que remplacer uniquement le chauffage reviendrait à des frais proches de 1,9 million et le coût du projet dans sa globalité est de 5,8 millions. Cela veut donc dire que la création de deux étages coûte 4 millions ? M. Audergon répond qu'isoler le bâtiment actuel, démonter la citerne actuelle, remplacer le système de chauffage et implanter des sondes représentent effectivement environ 1,9 million. La réalisation du concept permet aussi de rassembler l'école maternelle et d'agrandir l'AES.
- M. Rey continue en revenant sur les dires de M. Audergon que l'avenir du bâtiment actuel de l'école maternelle n'est pas prévu dans le crédit mais qu'en sera-t-il ? M. Audergon explique que soit la vente soit la location du bien communal sera une rentrée d'argent. La planification du financement du projet se fera par emprunt. Il est plus prudent de ne pas prendre en considération l'avenir du bâtiment actuel.
- Mme Nathalie Wicht demande des explications plus précises concernant l'ajout de la toiture à deux pans. M. Howald dit que l'aboutissement découle de discussions avec le Service de l'énergie. Si le toit actuel était remplacé par un nouveau toit en deux pans, il serait considéré comme une construction neuve qui générerait trop de demandes de dérogation. L'isolation du toit actuel et l'assainissement de l'ouvrage réduisent des problèmes futurs auprès des services de l'Etat. Mme Wicht demande s'il y a une plus-value au niveau financier par rapport à cette technique. M. Howald dit que non, au contraire.
- Mme Nathalie Wicht demande comment est organisé le fonctionnement de l'école maternelle. M. le Syndic répond que ce service est géré par la commune, que les frais sont à charge de la commune, sans subvention cantonale.
- M. Quentin Moënnat fait remarquer qu'à ce jour, un local permet de stocker les tables et chaises ainsi qu'un podium pour la salle. Il demande s'il sera repris dans le projet, M. Howald répond que ce local a été déplacé dans les sous-sols et que le matériel pourra être déplacé sur chariot, en utilisant l'ascenseur.
- M. Quentin Moënnat a une seconde question d'ordre plus général portant sur la planification financière. Il demande quelles sont les incidences de ce projet sur les finances du ménage communal car aucun montant n'est prévu jusqu'en 2031 pour les routes, l'eau potable ou les eaux usées tenant compte de la restructuration connue à Autigny. M. Audergon répond qu'un crédit d'environ 6 millions représenterait un amortissement annuel et intérêts d'environ CHF 300'000.-. En comparaison avec le budget total avoisinant les 13 millions, cette dépense ne gèlerait pas d'autres investissements.
- M. Jean-Daniel Girard revient sur la présentation du projet de halle double il y a quelques années. Il avait été dit qu'une halle double était nécessaire car l'actuelle était trop petite. Qu'en est-il à ce jour ? M. Audergon confirme que l'intérieur de la salle reste inchangé. En 2021, un déficit de huit périodes de gym par semaine pour 13 classes était constaté. A ce jour, le déficit est rapporté à cinq périodes pour 12 classes. Il faut également prendre en compte que ce manque est en partie comblé par des périodes de patinoire et de piscine. Pour les élèves de 1H et 2H, l'Etat tolère l'utilisation de la salle de rythmique pour certaines périodes. Il semble raisonnable de dire que cinq périodes sont comblées par d'autres alternatives plutôt que de créer une nouvelle salle complète. Il ajoute qu'à l'heure actuelle, la commune loue même une heure de sport à une société locale le mardi matin. M. Girard précise ne pas demander une pareille infrastructure mais relève qu'il serait dommage que l'Etat réclame de nouvelles installations dans un futur proche. M. le Syndic ajoute qu'à l'époque, Epicentre était en construction, la patinoire a libéré quelques heures et selon les prestations actuelles, les

conditions sont quasiment respectées. 15.6 millions ont été refusés par la population, le Conseil communal avait promis un nouveau projet raisonnable, il semble que ce soit le cas ce soir. M Girard répond que c'est ce que les gens pensaient également à l'époque mais qu'en finalité, ce n'était pas ce qui était dit.

- M. François Laffely demande si le bâtiment pourra être utilisé durant la période de travaux. M. Howald dit ne pas être allé autant loin dans les réflexions mais il est certain que l'accès devra être condamné durant certaines périodes notamment en raison des problèmes de poussière, d'eau... Des précisions seront indiquées dans le cahier des charges pour les optimiser l'utilisation au maximum. Cela nécessitera une planification rigoureuse. M. Laffely relève que tous les travaux ne pourront avoir lieu uniquement durant les périodes de vacances scolaires, c'est effectivement vrai.
- M. Micael Lopes ne remet pas en cause le concept, l'école actuelle a 20 ans alors qu'on dirait qu'elle n'en a qu'une. Il revient toutefois sur le choix des matériaux annoncés ce jour, notamment avec le choix de bois tenant compte qu'il s'agit d'une cour d'école. Il demande si l'entretien est envisagé ou non. M. Audergon rappelle qu'il s'agit d'un avant-projet, que la couleur et le choix des matériaux seront encore affinés. M. Howald ajoute que le bois est retravaillé et vieilli très bien. Tout un processus doit être respecté et les réflexions n'ont pas encore été poussées à ce stade à ce jour. Il explique qu'il y a différents aspects à prendre en compte dont en premier lieu l'aspect économique, ensuite constructibilité et enfin esthétique.
- M. Mathieu Seydoux revient sur le possible choix du bois comme matériau et demande si la commune envisage d'utiliser son propre bois. M. Howald dit qu'exiger d'utiliser son propre bois est contraignant. Il rappelle que le projet sera soumis aux marchés publics avec gestion en entreprise totale. Des conditions pourront être insérées dans le cahier des charges comme par exemple un label « Bois suisse » et exiger la reprise d'un certain volume de bois provenant de notre commune.

3.5.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport établi le 27 novembre dernier.

*Lors de sa séance du **12 novembre 2025**, le Conseil communal nous a présenté le projet d'investissement soumis à l'assemblée communale du 1^{er} décembre. Ce projet fait suite au crédit d'étude de **CHF 240'000.-**, accepté en décembre 2024, dont une partie a été engagée pour l'élaboration du dossier.*

La Commission financière constate que le projet est bien préparé et répond à des besoins identifiés. Le remplacement du système de chauffage constitue un investissement incontournable et l'assainissement énergétique permettra d'éviter des frais d'entretiens onéreux sur une chaudière vieillissante. Le Conseil communal saisit l'occasion de ces travaux pour optimiser l'organisation du site scolaire afin de répondre durablement à l'évolution des besoins scolaires.

*Le crédit d'investissement soumis ce soir s'élève à **5,8 millions de francs**, ce qui correspond à la fourchette annoncée lors du crédit d'étude (entre 5 et 6 millions). Le financement se fera par des emprunts contractés progressivement, au rythme de l'avancement des travaux. L'amortissement sera réparti sur **33,3 ans** pour les bâtiments et sur **20 ans** pour les installations photovoltaïques. A noter que cet investissement aura un impact financier et va péjorer les comptes communaux.*

*En conclusion, la Commission financière incite le Conseil communal à équilibrer le budget de fonctionnement et émet un préavis favorable au **crédit d'investissement de CHF 5'800'000.- pour le projet d'infrastructures scolaires**. Elle invite l'assemblée communale à l'accepter.*

3.5.3 Approbation

Vote : L'assemblée accepte le crédit de construction pour le projet d'infrastructures scolaires d'un montant de CHF 5'800.000.- par 89 oui et 30 abstentions. L'assemblée applaudit.

Mme Joëlle Beaud reprend la parole pour une brève synthèse des investissements pour le budget 2026. Il tient compte de report de crédits et d'un montant pour le projet d'infrastructures scolaires en raison de l'acceptation du crédit précédemment soumis à l'assemblée. Un total des dépenses de CHF 2'302'000.- est prévu pour 2026.

3.6 Rapport final de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport établi le 27 novembre dernier.

La Commission financière s'est réunie le 12 novembre 2025 pour examiner le budget 2026 présenté par le Conseil communal. Nous remercions l'Administratrice des finances et les membres du Conseil communal pour leurs réponses et la transparence du dossier.

Conformément aux attributions fixées par la loi sur les communes et son ordonnance d'exécution, la Commission financière s'est réunie une seconde fois le 24 novembre 2025 et a procédé à l'analyse du budget pour l'exercice allant du 01.01 au 31.12.2026.

Budget du compte de résultats

Pour la cinquième année consécutive, le budget du compte de résultats présente un excédent de charges de CHF 853'460, comprenant le prélèvement de la réserve de revalorisation (de CHF 644'830) La Commission financière reconnaît les efforts mis en œuvre et considère que le passage du coefficient fiscal à 92% constitue une étape indispensable. Recommandée dans les précédents rapports, cette proposition aurait dû intervenir plus tôt, ce qui aurait permis un impact financier plus significatif. Malgré cette adaptation du coefficient fiscal en hausse de 3.6 points, le budget 2026 demeure déficitaire et l'équilibre financier n'est pas atteint. La Commission financière appelle à poursuivre les efforts afin de réduire davantage cet écart budgétaire et de garantir l'accomplissement des tâches publiques.

Compte tenu de la trajectoire financière engagée, la Commission financière émet un préavis négatif et propose à l'assemblée communale de rejeter le budget du compte de résultats 2026.

Budget du compte des investissements

Conformément aux dispositions de la LFCo, la Commission financière n'a plus à statuer formellement sur le budget du compte des investissements.

Pour 2026, un nouvel investissement d'un montant total de CHF 5'800'000.- a été soumis. La Commission financière a déjà émis un préavis favorable à ce projet d'infrastructures scolaires. Le budget d'investissement 2026 présente par ailleurs un déficit de CHF 2'302'000.-

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal et l'Administratrice des finances pour leur engagement et souhaitons à la population d'excellentes fêtes de fin d'année.

3.7 Approbation

Vote : L'assemblée approuve les budgets 2026 par 83 oui, 14 non et 22 abstentions.

4. Révision des statuts des SSF (Secours Sud Fribourgeois)

4.1 Présentation des modifications des statuts

Mme Joëlle Beaud explique que les communes membres ont été sondées afin de faire part de leur avis quant aux modifications à apporter à la révision des statuts. Le but étant que les statuts modifiés puissent être mis en application avant la prochaine législature. Les principales modifications sont d'ordre cosmétiques par l'écriture inclusive, stratégiques ou opérationnelles. Une clarification de la liste des exemptions a été aussi apportée mais aucune exemption n'a été retirée. Afin de clarifier la situation, la taxe d'exemption sera dorénavant perçue dès le 1^{er} janvier de l'année des 21 ans.

- M. André Oberson, Villariaz, demande quel est le prix de la taxe d'exemption. Mme Beaud répond qu'il est de CHF 150.-

4.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport établi le 27 novembre dernier.

La Commission financière a examiné la proposition de révision des statuts de l'Association des Secours Sud Fribourgeois.

*Après analyse, elle émet un **préavis favorable** à l'adoption des modifications proposées et recommande à l'assemblée communale de les approuver dans leur version actuelle.*

4.3 Approbation

Vote : L'assemblée approuve la révision des statuts des SSF par 116 voix et 3 abstentions.

5. Approbation des statuts de l'ABVGN (Association des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue)

5.1 Présentation des modifications des statuts

La parole est donnée à M. Thomas Oberson, responsable du dicastère, pour exposer la présentation complète créée par l'ABVGN elle-même et distribuée à toutes les communes concernées.

Il débute par un bref historique de l'Association intercommunale des eaux des bassins versants Glâne et Neirigue (AEGN) et de l'Association intercommunale du Moyen Pays de la Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS). En juin 2022 s'est tenue l'assemblée constitutive de l'ABVGN. Cette association a pour mission de veiller à la mise en œuvre des directives du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) pour le bassin versant Glâne–Neirigue. Ce dernier en charge de l'ABVGN regroupe l'ensemble des communes sises dans l'AEGN et l'AIMPGPS. À ce jour, les trois associations travaillent en étroite collaboration et coordonnent régulièrement leurs actions.

Toutes les communes du canton ont reçu du Service de l'environnement (SEn) un Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) ainsi qu'une planification cantonale pour l'élimination des micropolluants. Face à l'essor démographique de la région, une réflexion s'est engagée sur l'évolution de la gestion globale des eaux. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, la loi sur les eaux demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale, c'est pourquoi, après consultation, la délimitation des bassins versants a été fixée par le Conseil d'Etat en 2014. La mise en vigueur de ladite législation sur le plan régional fut la création d'une nouvelle Association intercommunale. C'est dans ce contexte qu'a donc été créée

l'Association ABVGN, afin d'apporter une réponse coordonnée et durable à ces enjeux. Au moment de sa création et jusqu'à ce jour, les tâches principales de l'ABVGN sont l'application du plan sectoriel de la gestion des eaux et l'élimination des micropolluants.

Les premiers travaux de l'ABVGN ont consisté à désenchevêtrer et clarifier la répartition des tâches entre les trois associations et à définir les principes directeurs. L'ABVGN pilote les démarches liées à la construction de la future nouvelle STEP régionale, à la transformation de la STEP de Romont en STAP ainsi qu'au collecteur Romont–Autigny, en étroite collaboration avec les bureaux spécialisés et le responsable d'exploitation. Cette dynamique a conduit le comité directeur à envisager la création d'une association unique, marquant ainsi la fusion de l'AIMPGPS et de l'AEGN en ABVGN, et ceci sans attendre la mise en service de la future STEP.

L'AEGN exploite la STEP d'Autigny, tandis que l'AIMPGPS gère celle de Romont. À ce jour, ces deux associations assurent le bon fonctionnement de leurs stations d'épuration, en limitant leurs investissements aux infrastructures strictement nécessaires. Avec le développement démographique des 15 communes membres, les deux STEPS ont désormais atteint leur capacité maximale. Par ailleurs, aucune d'elles ne traite encore les micropolluants.

Pendant les travaux de construction de la future nouvelle STEP régionale, les deux installations actuelles continueront d'exercer leurs missions. Chaque collaborateur est actuellement rattaché à son association d'origine, mais est déjà amené à travailler sur les deux sites. Également depuis le 1^{er} septembre de cette année, il n'y a plus qu'un seul responsable d'exploitation pour les deux STEP. Une convention encadre la refacturation des prestations entre les deux associations. À terme, l'ABVGN reprendra l'ensemble du personnel.

À ce jour, les trois associations disposent chacune de leurs propres statuts, de leur propre clé de répartition et de leur propre organe de gestion et direction.

Les statuts actuels de l'ABVGN ne permettent pas d'atteindre l'objectif visé, à savoir la création d'une association unique. Comme mentionné auparavant, les statuts actuels correspondent à une association qui pilote les démarches liées à la construction de la future STEP, mais pas à l'exploitation de STEP déjà en fonction avec de la gestion de personnel. C'est pourquoi de nouveaux statuts ont été rédigés, afin de répondre pleinement aux objectifs de fusion. Il n'est pas possible de mettre les statuts actuels et les nouveaux statuts côte-à-côte pour montrer ce qui a été modifié car il s'agit d'un document qui a été quasi complètement recréé. L'ABVGN s'est fait appuyer par des spécialistes comme par exemple Dr Kottélat du bureau ESCO Conseils ou de M. Fuchsmann du bureau Ribl.

Dans cette optique, et afin de simplifier le fonctionnement tout en réduisant les coûts, l'ABVGN propose de regrouper les trois associations en une seule entité, dotée de statuts unifiés et d'une clé de répartition commune. À titre d'exemple, le comité directeur de l'ABVGN est déjà composé de membres issus des comités directeurs de l'AIMPGPS et de l'AEGN. Ce regroupement permettrait de diviser environ par trois le nombre de séances annuelles, une trentaine aujourd'hui, ainsi que de réduire les assemblées de délégués, actuellement organisées au moins deux fois par an pour chaque association.

Les nouveaux statuts ont été transmis aux communes membres, ainsi qu'aux différents services de l'État et au Service des communes (SCom) pour consultation et analyse juridique. Après examen des remarques reçues, le Comité directeur a révisé le document et l'a adopté définitivement en août 2025. Le Service des communes (SCom) analyse les projets de statuts en veillant tout particulièrement à leur conformité avec la Loi sur les communes et le règlement type. L'aspect juridique doit également être pleinement respecté. La réponse positive du SCom, reçue le 24 septembre 2025, constitue ainsi le feu vert officiel pour l'approbation des nouveaux statuts. Le 2 octobre 2025, lors de l'Assemblée extraordinaire des délégués, les statuts ont été validés à l'unanimité par les représentants des communes membres.

Pour rappel, selon l'art. 113 LCo, il s'agit d'une modification essentielle qui requière l'approbation des $\frac{3}{4}$ des communes et des $\frac{3}{4}$ de la population légale.

Les statuts prévoient une limite d'endettement fixée à CHF 120'000'000.–. Il est important de préciser que le vote de ce soir ne porte pas sur l'engagement de cette somme, mais uniquement sur l'adoption des statuts dans lesquels ce montant figure comme limite maximale d'endettement.

Pour la suite de la procédure, mentionnons encore que :

- Un droit de recours de 30 jours est prévu, conformément aux articles 131 et 154 de la Loi sur les communes (LCo).
- Les communes membres doivent toutes se prononcer.
- Les statuts ne pourront entrer en vigueur qu'après leur acceptation par les trois quarts des communes et les trois quarts de la population légale.
- Une fois ces conditions remplies, le Comité de l'ABVGN transmettra les statuts et les procès-verbaux au Service des communes (SCom) pour approbation par la DIAF.

Dès réception de l'approbation par la DIAF, le Comité de l'ABVGN entreprendra les démarches nécessaires à la dissolution de l'AEGN et de l'AIMPGPS, ainsi qu'à la mise en œuvre des procédures administratives qui en découlent. Si les nouveaux statuts sont acceptés par les communes, comme expliqué auparavant, lors des assemblées de cette fin d'année, l'ABVGN estime que les démarches de dissolution pourraient débuter d'ici à peu près 6 mois.

Pour terminer et pour résumer :

- Comme dit précédemment, l'ABVGN a été créée pour l'application du plan sectoriel de la gestion des eaux et l'élimination des micropolluants qui peut se traduire par la gestion du projet de construction de la future nouvelle STEP et de toutes les démarches qui y sont liées.
- Ses statuts actuels sont adaptés à ce but, mais pas à la gestion de deux STEP en exploitation et de leurs personnels.
- Il a fallu réaliser des modifications conséquentes à ceux-ci pour les adapter et, c'est pour cette raison, qu'ils doivent être soumis au législatif des communes.
- En été 2025 – les nouveaux statuts ont été envoyés aux communes pour consultation et commentaires – l'ABVGN a fait les corrections en conséquence.
- Le 11 septembre 2025, une séance d'information destinée à toutes les communes concernées a eu lieu dans cette même salle – la commune de Vuisternens-dt-Rt était présente et avait aussi convié sa commission financière qui y a participé.
- Actuellement, il y a 3 associations donc environ 30 comités et 6 assemblées par année. Tous les membres du comité de l'ABVGN sont soit déjà membre du comité de l'AIMPGPS ou de l'AEGN. Avec une seule association au lieu de trois, le total de ces comités et assemblées sera fortement réduit.
- M. Oberson répète encore une fois, ce soir, il ne s'agit pas d'engager un quelconque montant pour la future STEP, mais uniquement d'approuver les statuts.
- M. Frédéric Rey demande quelles sont les conséquences pour la commune en cas d'engagement de CHF 120'000'000.–. TO ne peut pas encore y répondre. A ce jour, il est question de la reprise des exploitations de l'AEGN et de l'AIMPGPS. Tant qu'il n'y a pas de nouvelle STEP et de crédit d'investissement, les montants seront quasiment identiques.

5.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport établi le 27 novembre dernier.

La Commission financière a examiné les nouveaux statuts des trois Associations (AEGN/AIMPGPS/ABVGN) en une Association ABVGN, statuts acceptés par les Délégués le 2 octobre 2025 lors de l'Assemblée extraordinaire.

Conformément aux art.23, 24 et 25 du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, les taxes doivent être fixées de manière qu'à moyen terme, les recettes totales provenant de leur encaissement couvrent les frais de construction, les dépenses d'exploitation et d'entretien et les charges induites par les investissements. Pour les installations de caractère intercommunal, elles couvrent également la part qui incombe à la commune.

En entrant dans cette association, la Commission financière tient à informer les citoyens qu'il n'y aura pas d'impact direct sur les finances communales.

Toutefois, les taxes liées au chapitre de l'épuration vont sensiblement augmentées car elles doivent être couvertes par les utilisateurs.

Après en avoir délibéré, la Commission financière émet un préavis favorable à l'adoption des nouveaux statuts de l'ABVGN et propose à l'assemblée communale de les accepter.

5.3 Approbation

Vote : L'assemblée approuve la révision des statuts de l'ABVGN par 97 oui, 5 non et 17 abstentions.

6. Divers

Le Conseil communal souhaite communiquer des informations à ses citoyens sur certains objets :

- **Elections 2026-2031** : Le Conseil communal se représentera dans sa grande majorité et proposera une liste commune.
- **Projet éolien** : M. le Syndic annonce qu'une loi a été votée au niveau de la confédération et redonne le pouvoir de décision aux communes pour la création de parcs éoliens sous réserve d'un Plan directeur cantonal et de l'acceptation par le Grand Conseil. La seconde nouvelle est que tous les mouvements anti-éoliens pourront accéder aux mesures de vent effectuées par la société Ennova, gardées secrètes jusqu'à ce jour.
- **Réfection des routes** : M. Martin Rosat annonce que l'Impasse de la Berleire et l'Impasse des Levrat sont terminées. Le Chemin des Ponts devrait pouvoir être goudronné d'ici la fin de l'année sous réserve des conditions météorologiques. Concernant la Route de Sommentier, les travaux débiteront l'année prochaine. Pour la Route des Chaffaz, le bac de rétention devrait être terminé cette année encore ou en début d'année prochaine.

M. le Syndic donne la parole aux citoyens qui souhaiteraient s'exprimer.

- M. Patrick Clerc a une question concernant la réfection des routes. Il habite à l'Impasse de Prany à Villariaz et a constaté qu'une partie de la route se soulève en raison d'un arbre et deux panneaux ont été mis. Il ne sait pas si c'est la commune ou une entreprise qui travaille sur un chantier plus loin dans la rue. Il demande si la commune a engagé des travaux ou non. M. Rosat annonce que des travaux portant sur l'introduction d'eau des nouveaux bâtiments sont en cours et les défauts sur la route seront réparés en même temps.

- M. André Oberson, Villariaz, tient à féliciter le Conseil communal pour le projet présenté pour la halle de sport qui s'aligne à l'identité de l'école. Il trouve également très bien le choix du chauffage. Il félicite les architectes et intervenants, le Conseil communal et M. Gilles Audergon. L'assemblée applaudit.
- M. Jean-François Girard revient sur un point déjà soulevé au printemps concernant l'entretien d'un ruisseau au point d'intersection de Sommentier, Lieffrens et Les Ecasseys. Il avait annoté sur un plan et l'objet avait été protocolé mais rien n'a été réalisé. Il a constaté qu'un montant était alloué au budget 2026 pour l'entretien des ruisseaux. M. Rosat relancera la corporation forestière et M. Dähler. Aucun projet d'entretien des cours d'eau n'est prévu à cet endroit. M. Girard estime le travail à deux heures. M. Rosat ajoute que l'employé communal confirme que le nécessaire a été fait. Une nouvelle vision locale sera organisée prochainement.
- Un second problème constaté avec la personne chargée de marquer les arbres pour l'abattage. La commune a installé des panneaux pour les parcours VTT balisés. Il est constaté à de nombreux endroits, tant dans des forêts communales que privées que des vététistes parcourent les forêts dans de nombreuses directions. Il demande si la commune peut intervenir. Il ne voit pas pourquoi les cyclistes empruntent d'autres chemins que ceux balisés.
- Il ajoute avoir constaté cet été que des plantes de séneçon de Jacob poussaient vers la laiterie de Sommentier. L'épaveuse est passée et il pense que les graines se sont disséminées. Il a connaissance que des communes demandent à leur population de veiller à la non-propagation de ces plantes. M. Rosat répond que chaque citoyen constatant une plante invasive doit en aviser la commune ainsi que le préposé local qui doit l'éliminer. Mme Olivia Berset, préposée locale pour la commune, précise qu'elle n'élimine pas elle-même les plantes mais annonce les plantes à éliminer.
- Mme Olivia Berset annonce que de l'eau coule sur la route de La Magne depuis trois à quatre ans et en hiver c'est dangereux car ça gèle. Personne n'agit alors qu'elle imagine que les employés communaux ont connaissance de cette problématique. Elle estime la situation dangereuse pour les cyclistes ou motards. M. Rosat prend note de la problématique.
- Mme Bluette Köhli relève qu'une haie de thuyas masque dangereusement la visibilité dans le contour, à la Route de la Chapelle, à La Magne. Elle demande si la commune ne peut pas exiger la coupe. M. le Syndic répond qu'une vision locale sera organisée.

M. le Syndic remercie la presse présente ce soir ainsi que les bureaux RMoved, RWB Groupe SA et Jaquet Helfer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation et l'intérêt porté aux affaires communales. Il remercie également ses collègues du Conseil communal et le personnel communal au sens très large du terme.

Le Conseil communal et le personnel communal souhaitent à tous une belle fin de soirée mais aussi et surtout de belles fêtes de fin d'année.

M. le Syndic invite les personnes présentes à partager une agape.

L'assemblée est levée à 22h16.

Le Syndic

La Secrétaire

J. Dumas

V. Menoud